LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS.
43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

MERCREDI 28 MARS 1928.

BUREAUX :
ROUBAIX | Telephone 6.41
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING | Telephone 9.85
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Avant les Elections législatives

Comment on votera le 22 Avril prochain

Le décret de convocation des électeurs pour les élections législatives a été publié au « Journal Officiel » hier matin. La campagne électorale est donc officiellement ouverte. Le scrutin d'arrondissement et uninominal ayant été rétabli par la loi du 21 juillet 1927 c'est sous le régime de cette loi que les électeurs vont voter.

Comment et dans quelles conditions les nouveaux députés seront-ils élus ? C'est ce que nous allons exposer :

Un mode de scrutin supprimé

Les députés de la dernière législature avaient été élus en 1924, sous le régime de la loi du 12 juillet 1919, qui avait établi le scrutin de liste.

Cette législation combinait l'idée de représentation proportionnelle avec l'idée majoritaire.

Les candidats qui avaient obtenu la majorité absolue (moitié des voix plus une) étaient proclamés élus.

Si tous les sièges n'étaient pas pourvus, on faisait intervenir le quotient qui était établi en divisant le nombre des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. On répartissait ensuite les élus proportionnellement à la moyenne de suffrages obtenus par les listes concurrentes en présence. S'il restait encore des sièges à attribuer ils revenaient à la liste qui avait obtenu la plus forte moyenne.

On ne procédait à un second tour de scrutin que si le nombre de votants n'avait pas dépassé au premier tour le tiers des électeurs inscrits ou lorsque aucune liste n'avait obtenu le quotient.

Ce mode de scrutin aboutissait à l'élection de candidats ayant obtenu moins de voix que des candidats non élus.

Il était d'autre part singulièrement compliqué. De là le nombre d'adversaires énorme qu'il créa.

Battu en brèche, il finit par tomber.

Le scrutin d'arrondissement fut rétabli après de longs et multiples débats.

C'est d'après ses dispositions que l'on va voter.

La nouvelle législation

La nouvelle législation ne se différencie de la loi électorale qui existait avant 1919, qu'en un point. Au scrutin d'arrondissement actuel, le second tour a lieu huit jours après le premier. Le délai autrefois était de quinze jours.

Aux termes de la nouvelle loi « les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin uninominal ». Leur nombre est fixé pour la législature à 612 d'après la population totale française et étrangère.

Le département du Nord aura 24 députés, celui du Pas-de-Calais 15, l'Aisne 7, la Somme 7.

Au premier tour de scrutin, nul n'est élu s'il n'a réuni outre la majorité des suffrages exprimés le 1/4 au moins des voix des électeurs inscrits.

Au second tour, qui a lieu huit jours plus tard, la majorité relative suffit. A égalité de suffrages — fait rare mais qui peut néanmoins se produire — le plus âgé des candidats est proclamé élu.

Les candidatures nouvelles pour le second tour ne peuvent être déclarées que jusqu'au mercredi qui suit le premier tour et jusqu'à minuit.

Si dans le courant de la législature, une vacance se produit, par suite de démission, de décès ou de toute autre cause, il y est pourvu dans un délai de trois mois à dater du jour de la vacance. Aucune élection partielle cependant ne peut avoir lieu dans la période de six mois qui précède le renouvellement de la Chambre.

Douze jours avant le premier tour, et trois jours avant le second, une commission composée des candidats en présence ou de leurs mandataires (un par candidat) se réunit au chef-lieu du département sous la présidence du Président du Tribunal. Cette commission a pour tâche d'assurer l'impression et la distribution de tous les bulletins de vote, des tracts et circulaires dont le texte ou les exemplaires lui sont remis par les candidats.

La commission demeure en fonctions s'il y a un second tour et remplit ses obligations au plus tard le troisième jour qui précède le scrutin de ballottage. Le recours à la commission pour l'envoi des bulletins et des professions de foi est facultatif pour les candidats.

Le mercredi qui suit le scrutin, au plus tard le recensement général des votes, est fait publiquement au chef-lieu pour toutes les circonscriptions et constaté par un procès-verbal. La commission de recensement comprend le Président du Tribunal et les quatre conseillers généraux non candidats comptant le plus grand nombre d'années de présence au Conseil. En cas d'empêchement, ils sont remplacés suivant l'ordre d'ancienneté, et à durée égale de mandat, le plus âgé est désigné.

En ce qui concerne, enfin, les députés en exercice élus sénateurs, et les sénateurs en exercice élus députés, ils doivent opter dans le mois qui suit leur validation, faute de quoi ils sont considérés comme démissionnaires du mandat dont ils étaient investis.

On le voit, le mode de scrutin nouveau est de beaucoup plus simple que l'ancien. Il ne peut donner que très difficilement matière à contestation et présente l'avantage que de régler le sort des élections en un délai minimum ce qui ne peut être que profitable à la vie économique du Pays.

Marcel POLVENT.

EN QUATRIEME PAGE

Voici, Mesdames, la nouvelle coiffure

(W. W. Photo)

Notre photo montre miss Gladys Glad, l'actrice américaine, coiffée suivant la mode de cette année, par Adolphe, président de la Coiffure, à New-York. Cette coiffure est nommée « La coiffure Ziegfeld ».

La lutte contre le cancer dans le Nord

Le Conseil de l'Université de Lille a, hier, approuvé le projet présenté

Nous avons dit, il y a quelques jours, que la Commission chargée d'étudier le projet de création du Centre régional de lutte contre le cancer avait, au cours d'une assemblée, qui eut lieu jeudi dernier, poursuivi ses travaux dans le but de soumettre au Conseil de l'Université de Lille, un projet bien au point, complet, qui permettrait d'être mis sur pied rapidement et dans des conditions aussi profitables et rationnelles au possible.

Hier, au Recotat, eut lieu, sous la présidence de M. Châlelet, recteur, l'assemblée du Conseil de l'Université, assemblée dont le but était, naturellement, d'examiner et d'approuver le projet en question. Ce projet qui comprend, d'une part, l'organisation matérielle du Centre et, d'autre part, l'organisation scientifique, a été, point par point, étudié et presque entièrement approuvé par le Conseil.

Un grand pas a été fait hier dans cette question de lutte contre le cancer et la question sera définitivement et prochainement mise au point afin de permettre au Conseil général du Nord, à la Ville de Lille et à l'Administration des Hospices, de répondre aux demandes de subventions que formulera le Conseil de l'Université.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre. Ciel nuageux avec éclaircies et quelques averses, se couvrant ensuite avec nouvelles pluies. Vent du secteur Ouest. En hausse de 1° à 3°.

Le XXVme Concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Le Programme détaillé

M. Elie GILQUIN
Basse chantante

C'est aujourd'hui que sera diffusé, à dix-neuf heures trente, par la Station Radio P. T. T. Nord de Lille, le 25e Radio-Concert, offert par notre journal.

Voici le programme de ce concert :

LE PROGRAMME

I. a) « Rythm step » one step de Elizalde.
b) « If your face wants to langh », fox trott de G. Barclay.
c) « Paradise and you » fox trott, de P. Packay, par l'Orchestre « The Californian's Jazz », sous la direction de M.-A. Grootharard.

II. « Valse Vanité », valse boston, de R. Wiedoeft, par **M. A. Grootharard**, saxophoniste.

III. « La Reine de Saba » de Gounod, par **M. Elie Gilquin**, basse chantante, de l'Office International des Spectacles, 40, rue du Priez, à Lille.

IV. « Ballet de Coppelia » de Delibes, par **Mme Marthe Hayem**, pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille.

V. « Deuxième Solo de Concert » de Paul Vidal, par **M. Marcel Descoutet**, trombone solo, 1er Prix du Conservatoire de Lille.

VI. « Le Cor » de Plégier, par **M. Elie Gilquin**, basse chantante.

VII. « Grande Valse » de Moszkowski, par **Mme Marthe Hayem**, pianiste.

VIII. « La Semaine Humoristique » du « Réveil du Nord », par **M. Auguste Labbe**, chroniqueur patoisant lillois.

IX. a) « Ice Cream » fox trott de John son Moll-King.
b) « Blue Baby » fox blue de Kiages Green-Haid, par l'Orchestre « The Californian's Jazz ».

Informations du « Réveil du Nord ».

NOS EPREUVES CYCLISTES

Le "Réveil du Nord" fera disputer la prochaine saison : 5 courses régionales et 1 nationale

Dotées de prix magnifiques, ces belles épreuves sont appelées à un retentissant succès

Stimulé par le succès toujours plus grand qu'obtiennent chaque année ses épreuves cyclistes, le « RÉVEIL DU NORD », voulant mieux faire encore au cours de la prochaine saison, a élaboré un programme de courses qui surpassera de loin tout ce qui a été donné jusqu'à présent dans la région.

Ce n'est plus deux épreuves que le « RÉVEIL DU NORD » fera disputer cette année, mais SIX. Voilà n'est-ce pas, qui va réjouir tous nos vaillants petits gars, qui n'attendent que l'occasion favorable pour se distinguer.

Ces six épreuves seront ouvertes aux seuls coureurs français ; cinq seront régionales et la sixième, le « CRITERIUM (AMATEURS) » sera nationale. Chacune d'elles sera dotée d'une magnifique liste de prix et, pour corser leur intérêt, le « REVEIL DU NORD » a décidé d'accorder des prix spéciaux aux coureurs qui figureraient dans les quinze premiers de l'une des épreuves régionales et se classeraient ensuite parmi les quinze premiers du Critérium (amateurs).

Le Critérium (amateurs) sera donc l'épreuve finale qui consacrera définitivement champion des champions celui qui en triomphera.

Ces compétitions se disputeront en des régions différentes et ainsi pourrons-nous contenter nombre de nos lecteurs qui, chaque année, nous réclamaient à cors et à cris de penser un peu à leur ville ou à leur commune, dans le tracé du parcours de nos courses cyclistes.

Pour toutes ces raisons, nous ne doutons pas du succès populaire et sportif de nos épreuves qui, du 6 mai au 24 juin, tiendront en haleine tous les fervents de la « Petite Reine ».

Le Réglement des Epreuves régionales

ARTICLE PREMIER. — Le « **Réveil du Nord** » organise en 1928, une série d'épreuves qui se disputeront sur des itinéraires et en des régions différentes.

ART. 2. — Ces diverses épreuves se répartissent ainsi qu'il suit :

CIRCUIT DE LILLE. — 6 Mai. 140 kilomètres. Itinéraire : Lille, Loos, Haubourdin, Fournes, Herlies, La Bassée, Richebourg-l'Avoué, Neuve-Chapelle, Rouge-Croix, La Gorgue, Estaires, Merville, La Motte-aux-Bois, Hazebrouck, Wallon-Cappel, Bavinchove, Cassel, Terdeghem, Saint-Sylvestre-Cappel, Cassette. Flêtre, Meteren, Bailleul, Nieppe, Pont de Nieppe, Armentières, Houplines, Frelinghien, Quesnoy-sur-Deûle, Linselles, Mouvaux, Tourcoing, Roubaix et La Madeleine (arrivée).

CIRCUIT DE L'AVESNOIS. — 13 Mai. 145 kilomètres. Itinéraire : Maubeuge, Douzies, La Longueville, Bavay, Jankeain, Orsinval, Le Quesnoy, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont, Aulnoye, Marolles, Avesnes, Etreungt, La Capelle, Féron, Glageon, Trelon, Liessies, Sotre-le-Château, Sars-Poterie, Louvroil et Maubeuge.

CIRCUIT DU CAMBRESIS. — 27 Mai. 140 kilomètres. Itinéraire : Cambrai, Mashières, Le Catelet, Saint-Quentin, Lesdin, Fresnoy-le-Grand, Bohain, Busigny, Le Cateau, Pommereuil, Landrecies, Fontaine-au-Bois, Ovillers, Solesmes, Amervilles, Montay, Le Cateau, Inchy, Caudry, Bauvois et Cambrai.

CIRCUIT DE L'ARTOIS. — 3 Juin. 135 kilomètres. Itinéraire : Béthune, Bruay-en-Artois, Brias, Saint-Pol, Frévent, Doullens, Arras, Henin-Liétard, Lens et Béthune.

CIRCUIT DE LA FLANDRE MARITIME. — 10 Juin. 145 kilomètres. Itinéraire : Dunkerque, Petite-Synthe, Grande-Synthe, Loon-Plage, Gravelines, Oye-Plage, Marcq, Calais, Coulogne, Les Attaques, Pont-d'Ardres, Ardres, Nielles-les-Ardres, Nordausques, Mouille, Tilques, Saint-Martin-au-Laert, Saint-Omer, Arques, Le Nieppe, Bavinchove, Cassel, Wormhoudt, Herzeele, Bambecque, West-Cappel, Maison Blanche, Téteghem, Dunkerque.

ART. 3. — Ces cinq épreuves sont régionales et ouvertes aux seuls coureurs français licenciés de l'U. V. F. toutes catégories, des classes indépendants, débutants et amateurs, des départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes.

ART. 4. — Les itinéraires détaillés de chaque épreuve de même que tous renseignements concernant leur organisation seront publiés en temps opportun par le « **Réveil du Nord** » et seront insérés au « Journal Officiel de l'U. V. F. » quinze jours avant la date fixée pour chaque épreuve.

ART. 5. — La roue libre est autorisée et les règlements de l'U. V. F. seront appliqués pour tout ce qui concerne l'organisation et l'exécution du programme de chaque épreuve.

ART. 6. — Le droit d'inscription est fixé uniformément à 3 francs pour chaque épreuve et les engagements devront être adressés au lieu fixé dans chaque ville désignée comme centre d'organisation et seront clos au plus tard le jeudi précédant la date fixée pour chaque épreuve.

ART. 7. — Les automobilistes transportant du matériel ou du ravitaillement ne seront pas admis à suivre les coureurs ; ils devront rejoindre un des contrôles désignés pour le ravitaillement et cela bien avant le départ de la course.

Les automobilistes désirant suivre sont invités à se faire inscrire dans le même délai que les coureurs et devront obligatoirement prévoir une place pour prendre à bord un commissaire.

ART. 8. — La liste des prix pour chaque épreuve est ainsi fixée : 1er prix : 1000 fr. ; 2e, 500 fr. ; 3e, 300 fr. ; 4e, 200 fr. ; 5e, 150 fr. ; 6e, 100 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 90 fr. ; 9e, 80 fr. ; 10e, 70 fr. ; 11e, 60 fr. ; du 12e au 15e, chacun 50 fr. ; du 16e au 20e, chacun 25 fr.

Des primes supplémentaires pourront être attribuées au cours de ces épreuves.

ART. 9. — La distribution des prix, pour chaque épreuve, aura lieu après homologation officielle de l'U. V. F. et sera assurée par le « Réveil du Nord ».

LE Ve CRITERIUM (AMATEURS)

Le Ve Critérium (amateurs) se disputera le 24 juin. Son itinéraire est le même que l'an passé c'est-à-dire Lille, Douai, Cambrai, Denain, Valenciennes, Condé, St-Amand, Maroeuil, La Madeleine (arrivée), soit 150 kilomètres.

La liste des prix ne change pas également au 1er, 1000 fr. ; au 2e, 750 fr. ; au 3e, 600 fr. ; au 4e, 500 fr. ; au 5e, 400 fr. ; au 6e, 300 fr. ; au 7e, 200 fr. ; au 8e et au 9e, 150 fr. ; aux 10e, 11e et 12e, 100 fr. ; au 13e et au 14e, 75 fr. ; du 15e au 20e inclus, chacun 50 francs.

Une prime de 25 francs sera attribuée à tous les coureurs n'ayant pas gagné de prix et terminant dans les délais réglementaires.

Les clubs ne seront pas oubliés et il sera attribué les prix suivants et par ordre de classement aux sociétés ayant quatre coureurs classés comptant le plus petit nombre de points : 300 fr., 200 fr., 100 fr.

En outre le « Réveil du Nord », voulant récompenser les coureurs qui auraient participé à l'une de ses épreuves régionales et se seraient classés dans les quinze premiers a décidé ce qui suit :

Si l'un de ces quinze coureurs se classe premier au Critérium (amateurs), il verra son prix doublé par un objet d'art de même valeur, le deuxième classé également. Quant aux autres ils toucheront une prime supplémentaire de 100 francs.

Nous donnerons prochainement de plus amples détails sur chacune de ces épreuves.

LE CHOMAGE EN AMERIQUE

Les Etats-Unis connaissent, comme l'Angleterre, le chômage. Notre photographie montre un aspect journalier des quartiers de l'Est de New-York : Une interminable queue de chômeurs attendant devant un bureau de placement.

La Tour Charlemagne qui vient de s'écrouler

Nous avons annoncé hier l'écroulement de la Tour Charlemagne, érigée à Tours au XIIe siècle.

La reine Luitgarde, femme de Charlemagne, décédée à Tours, avait été inhumée dans une chapelle située au rez-de-chaussée de cette tour.

Une grave affaire de fraude de tabac découverte dans la région de Saint-Pol-sur-Ternoise

Dans le Ternois, où la culture du tabac est l'une des richesses du pays, de nombreuses productions échappent annuellement au contrôle fiscal, et les dépôts clandestins de tabac ne sont pas rares. Cela, la Régie ne l'ignorait pas, mais ce genre de fraude est excessivement difficile à réprimer.

Néanmoins, les employés de la Régie viennent de découvrir à Anvin, près de Saint-Pol, et dans quelques localités des environs, toute une organisation clandestine comportant de grosses quantités de tabac en feuilles et même une manufacture de l'Etat, pour la coupe du tabac.

A Beaulencourt, près d'Auchy-les-Hesdin, et au Parcq, des ballots d'une vingtaine de kilos de tabac en feuilles ont été également saisis chez plusieurs habitants.

L'Administration a saisi évidemment toute cette marchandise, ce qui constitue une prise de valeur et des poursuites seront engagées contre les délinquants, à moins que des transactions n'interviennent.

Le "Bremen" s'envolerait ce matin vers Terre-Neuve

Le capitaine Herman Koehl, le pilote du « Bremen » a déclaré qu'il espérait s'envoler ce matin de bonne heure dans la direction de Terre-Neuve où, éventuellement, il atterrira. Le baron von Hunenfeld et Fritz Loose accompagneraient le pilote. Il n'y aura à bord du « Bremen » ni appareil de sauvetage, ni poste de T. S. F. Un train d'atterrissage spécial a été fixé à l'appareil qui, au moment du départ, pèsera environ 5 tonnes.

« J'ai pleinement confiance que nous réussirons avec un peu de chance, a déclaré le courageux pilote. L'ambition de toute ma vie a été de réaliser la traversée de l'Atlantique et je veux atteindre mon but ».

La nuit dernière, le « Bremen » a été sévèrement gardé par des mécaniciens venus d'Allemagne pour donner un dernier coup d'œil au moteur, avant l'envol des hardis aviateurs.

Inquiétante disparition d'un garçon-boucher de Valenciennes

Joseph Goisse, 16 ans, garçon-boucher, à la Frigorifique, rue Simon-Lebourcq, à Valenciennes, dont les parents habitent le hameau du Poirier, 144, coron de la Lune, est parti de chez lui depuis dimanche à 14 heures.

Il déclara qu'il allait au cinéma ; depuis, on ne l'a plus revu.

Voici son signalement : taille, 1 m. 60 ; corpulence moyenne ; cheveux blonds ; yeux bleus ; costume gris vert ; pardessus gris clair, chiné ; casquette grise-rose ; chaussettes de couleur grise ; chaussé de « Mollère » marrons.

Des recherches pour retrouver sa trace sont effectuées.

Un aveu de la belle-sœur de l'assassin du courtier en diamants Truphème

Mlle Suzanne Charnaux a déclaré que Mestorino était son ami

Un collaborateur d'un de nos confrères parisiens relate qu'au cours d'une promenade qu'il a faite en taxi au bois avec Mlle Suzanne Charnaux, belle-sœur du joaillier Charles Mestorino, celle-ci lui a déclaré : « J'avais connu Charles à l'âge de 9 ans et depuis, nous nous étions toujours suivis. La guerre d'une part et le mariage de ma sœur, en 1917, d'autre part, nous sépara quelque peu. Cependant, lors de ses permissions, Charles revint fidèlement à la maison et je dus me rendre compte un jour qu'il ne m'était nullement indifférent. Vous connaissez la suite, mon absence de Paris, le divorce et le mariage d'Alice avec Charles Mestorino. A mon retour du Brésil, je n'avais pu, en dépit de ma volonté refréner le sentiment profond qui me poussait vers lui, en dépit de sa liaison nouvelle. Il s'en aperçut.

« Un jour, alors qu'il avait pris possession de sa maison de commerce rue Saint-Augustin, dans laquelle, du matin au soir, je travaillais à ses côtés, l'irréparable arriva. J'eus beau lutter désespérément contre mes sentiments et l'affection que je portais à ma sœur, ils furent plus forts que moi. Depuis quelques mois, M. Gaston Truphème me faisait une cour assidue. J'avais beau le repousser ; il insistait, et souvent Charles traversant le magasin ou l'atelier pour donner ses ordres au personnel, surprit nos conversations qui, loin de lui plaire, m'attirèrent d'amers reproches.

« Il crut trouver une rivalité dans le sentiment qu'il avait reconnu me vouer. Et c'est alors qu'il ne put supporter la présence de Truphème auprès de moi. Il avait même chargé ma sœur de me faire des remontrances à ce sujet, bien que ne lui ayant pas dit toute la vérité.

" L'horrible chose... "

« Le 27 février, le courtier en bijoux vint à 10 heures 30 et, comme à l'ordinaire, en passant près de moi, me décocha quelques propos galants. Mon beau-frère entendit et en manifesta de l'humeur tout le restant de la matinée. Lorsque M. Truphème revint à midi, Charles lui ouvrit la porte — je l'ai déjà dit à l'instruction — et le fit entrer dans son bureau. Quelques instants plus tard un employé vint m'avertir — car je déjeunais dans l'atelier et ne savais pas qu'il y avait quelqu'un avec mon beau-frère — qu'il lui semblait entendre une dispute. Je vins jusqu'au bureau, ouvris la porte et surpris Truphème et Charles se frappant réciproquement. J'eus peur et je criai : « Charles, que fais-tu ? » « Il me dit : « Ce n'est rien, va-t-en ». Je retournai à l'atelier, effrayée, et une demi-heure après, compris l'horrible chose... Vous savez tout le reste ».

" Pour que ma sœur ne souffre pas "

Accablée par cette longue confession, Mlle Suzanne Charnaux laisse alors retomber lourdement sa tête contre la paroi de la voiture, puis, d'une voix sourde, laisse encore échapper ces mots :

— Pour que ma sœur ne souffre pas dans son amour, j'ai gardé le silence, en dépit de la douleur qui m'étreignait !

La jeune fille réussira-t-elle à faire admettre comme plausible l'hypothèse du crime passionnel dont nous parlions hier ? L'instruction habilement menée par M. Peyre, juge, ne semble pas actuellement favorable à celle-ci, d'autant que Charles Mestorino, au cours du dernier interrogatoire subi, a déclaré : « qu'entre Truphème et lui, il ne s'était nullement agi de la jeune fille, mais simplement de questions d'intérêts ». De plus, le joaillier n'a-t-il pas dépouillé sa victime de la traite de 35.000 francs et des bijoux qu'on retrouva rue de Delta, au lendemain des aveux ?

Les séjours à Lille du voleur de bijoux d'Amiens

Nous avons relaté hier l'arrestation à Amiens du nommé Prosper Blonde, 20 ans, originaire d'**Arnèke**, qui venait de voler deux bagues représentant une valeur de 10.500 fr. chez M. Dewisme, bijoutier, et qui s'apprêtait à prendre le train à destination de Lille.

Depuis plusieurs années, Prosper Blonde a fait de fréquents séjours à Lille, où il est très connu dans certains établissements.

Quoique aucun délit ne soit relevé dans cette ville à son actif, il passe pour un individu peu recommandable et vivant du produit de la prostitution.

Son arrestation n'a donc étonné personne.

Un Polonais tué par un train à Pont-à-Marcq

Hier, vers midi, le Polonais Léopold Witkosky, 69 ans, demeurant Cité Asturienne, rue Sainte-Catherine, 31, à Pont-de-la-Deûle, regagnait son domicile lorsque au lieu dit « Le Diable » à Pont-à-Marcq, à 300 mètres du passage à niveau d'Anby, il fut pris en écharpe par un train qu'il n'avait pas entendu arriver.

Le malheureux fut tué sur le coup. Il portait une affreuse blessure à la tempe.

La gendarmerie de Pont-à-Marcq s'est rendue sur les lieux aux fins d'enquête.